

Le Président de la République reçoit à dîner les femmes congolaises à l'occasion de la journée internationale de la femme

Le chef de l'Etat, le Général- major Joseph Kabila a partagé un dîner dimanche au Palais de la Nation, avec les représentantes de toutes les catégories socio- professionnelles des femmes congolaises dans le cadre de la Journée internationale de la femme célébrée ce lundi 8 mars 2004

Kinshasa, 08.03.2004 | Politics



La communauté internationale fête ce lundi 08 mars 2004, la journée internationale de la femme. En République démocratique du Congo, cette journée est placée sous le thème : « Genre et violences sexuelles en République démocratique du Congo.» C'est dans ce cadre précis que le Président de la République, le Général- major Joseph Kabila, a offert un dîner hier dimanche à quelque 200 femmes congolaises, dans le magnifique cadre de la rotonde du Palais de la Nation.

Il s'agissait d'un échantillon représentatif de la population féminine congolaise composée des ménagères, diplomates, médecins, enseignantes, politiciennes, avocates, fonctionnaires, paysannes, artistes, journalistes, religieuses, étudiantes, maraîchères et sportives.

Deux discours ont été prononcés au cours de la cérémonie.

Le président de la République a fait remarquer, à cette occasion que les cas de violences sexuelles que la femme congolaise continue à endurer, malgré le retour progressif de la paix constitue un problème extrêmement douloureux pour tout Congolais, car, souligne-t-il, ces femmes sont nos mères, sœurs et filles dont la vie a été anéantie, brisée et privée de toute espérance. Soucieux de l'amélioration des conditions de vie de la femme, le Général- major Joseph Kabila a annoncé avoir instruit le Fonds social de la République démocratique du Congo de prendre en charge tous les frais que nécessitent les interventions d'urgence destinées à assurer les soins médicaux aux femmes et filles victimes des violences sexuelles.

Le chef de l'Etat a, par ailleurs, appelé les femmes congolaises à s'organiser partout où elles se trouvent pour que leurs droits garantis par la constitution ne soient pas considérés comme une faveur.

Pour le président Joseph Kabila, le vrai défi à relever c'est la femme elle-même, en ce qu'elle doit garantir son indépendance en toute circonstance en refusant d'être utilisée comme pion dans les jeux politiques. La constitution de la transition, a encore dit le chef de l'Etat, oblige le chef de l'Etat congolais à prendre toutes les mesures pour réprimer toutes les formes de violences faites à la femme. Il a ajouté que la même obligation pèse sur l'Etat afin que toutes les mesures soient prises pour assurer la pleine participation de la femme au développement économique, social et culturel de la nation congolaise. Joseph Kabila a également retracé les grands axes dans lesquels doivent se situer les actions de la réhabilitation de la femme congolaise. Il s'agit, dit-il, d'accorder une priorité à la scolarisation de la jeune fille, en vue de l'égalité de chance pour mieux la préparer aux responsabilités, le bannissement de toutes sortes de discrimination, notamment l'application de la loi dans toute sa rigueur en cas de violence sexuelle, l'implication de la femme dans le processus de prise de décisions

politiques, économiques et culturelles, l'auto prise en charge de la femme par les activités assurant son indépendance et la lutte contre la pandémie du Vih /Sida.

Le chef de l'Etat ne s'est pas empêché de rendre un hommage mérité aux congolaises qui, par leur talent ont honoré la nation sur la scène internationale, sans omettre plusieurs héroïnes dans l'ombre qui ont posé des actes de bravoure en sauvant des vies humaines. Pour sa part, la ministre de la condition féminine et famille, Mme Faïda Mwangilwa, qui a pris la parole au nom des femmes congolaises, a fait remarquer dans son discours que la femme et l'enfant constituent les catégories sociales qui ont payé le lourd tribut de la guerre en Rdc.

Il y a donc lieu, dit-elle, de saisir l'opportunité de la période post conflit pour relancer l'espoir du pays à partir de la revitalisation de ces mêmes catégories sociales. Aussi, a fait remarquer la ministre de la Condifa, l'Etat a donc l'obligation de prendre tous les domaines économiques, social et culturel, les mesures appropriées pour assurer la pleine participation de la femme au développement de notre pays. Faïda Mwangilwa a enfin exhorté toutes les femmes congolaises, malgré leurs tendances politiques de s'unir pour contribuer efficacement à leur intégration pour une reconstruction par toutes les énergies de la nation, tel que le recommande la résolution de 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Mesdames, Mesdemoiselles,

Je voudrais, à la veille de la célébration de la Journée Internationale de la Femme, exprimer à la fois mon admiration et tout mon soutien au combat que mène la femme pour sa dignité et la reconnaissance de ses mérites.

En effet, après 5 ans de guerre durant lesquelles toutes les formes de violence lui ont été infligées, la femme Congolaise a courageusement entrepris de panser ses plaies en abordant la journée Internationale de la femme sous le thème « Genre et violences sexuelles en RDC. »

Mesdames, Mesdemoiselles,

Au moment où le Peuple Congolais, le Gouvernement et l'ensemble des Institutions de la République s'attellent à réaliser l'unité du pays ainsi que celle de la Nation, je remarque avec bonheur, que sont réunies en ce lieu, les femmes de toutes les provinces, de tous les âges et de toutes les tendances politiques. Je ne peux que vous en féliciter.

J'aimerais également, en ce moment, puisque l'occasion m'est offerte, rendre un hommage mérité aux Congolaises qui, par leurs talents artistiques exceptionnels, ont honoré la Nation sur la scène internationale ; sans omettre plusieurs héroïnes dans l'ombre, qui ont posé des actes de bravoure en sauvant des vies humaines.

Je pense également aux femmes qui ont choisi de et de servir la République dans les forces armées, dans la police, dans les services de sécurité et dans la Fonction Publique, mais comment oublier celles qui, par leur labeur, bravant les intempéries, vont à de dizaines de kilomètres de leurs foyers, chercher l'eau et la nourriture nécessaires pour la survie de la famille.

Mesdames, Mesdemoiselles,

La Constitution de la Transition oblige l'Etat à prendre toutes les mesures pour réprimer

toutes les formes de violences faites à la femme. La même obligation pèse sur l'Etat afin que toutes les mesures appropriées soient prises pour assurer la pleine participation de la femme au développement économique, social et culturel de la Nation.

Bénéficier des dispositions constitutionnelles aussi favorables est assurément un avantage pour la femme Congolaise et un motif de fierté légitime pour la Nation tout entière.

Néanmoins, les prescrits de la Constitution ne pourraient par eux-mêmes réaliser les objectifs du genre et ceux de la lutte contre les violences de tous genres. C'est pourquoi, les femmes Congolaises doivent s'organiser, partout où elles se trouvent, pour que leurs droits, garantis par la Constitution, ne soient pas considérés comme une faveur.

Demain, le 08 mars 2004, à l'occasion de la journée internationale de la femme, Madame la Ministre de la Condition Féminine procédera à la vulgarisation du document sur « les stratégies d'intégration du genre dans les politiques et programmes de développement en République Démocratique du Congo. »

C'est pour nous un grand défi à relever. Mais le vrai défi c'est la femme elle-même en ce qu'elle doit garder son indépendance en toutes circonstances, en refusant d'être utilisée comme pion dans le jeu politique. La femme doit plutôt déployer tous ses efforts pour son plein épanouissement.

C'est pourquoi, nous sommes heureux de saluer, l'existence du REFAMP (Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires) à travers son bureau national que dirige Madame la Ministre de la Condition Féminine et Famille.

Mesdames, Mesdemoiselles,

Permettez-moi de revenir quelque peu sur les violences sexuelles que la femme Congolaise continue à endurer malgré le retour progressif de la paix. Il s'agit d'un problème extrêmement douloureux pour tout Congolais, car ces femmes sont nos mères, soeurs et filles dont la vie a été anéantie, brisée et privée de toute espérance.

Pendant la période de la guerre, de 1999 à 2003, les Nations Unies ont recensé trente mille cas des violences sexuelles faites à la femme et à la jeune fille dans les seules provinces du MANIEMA, du KATANGA, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et en Province Orientale.

Dans tous les cas, c'est une situation qui exige une prise en charge médicale et psychologique ainsi qu'une réhabilitation sociale.

En attendant que le Gouvernement se penche sur la question dans toute son ampleur, j'ai instruit le Fonds Social de la République de prendre en charge tous les frais que nécessitent les interventions d'urgence destinées à assurer des soins médicaux aux femmes et filles victimes des violences sexuelles déjà répertoriées.

Enfin, tout au long de ce mois de mars, des manifestations se dérouleront en l'honneur de la femme Congolaise ; Je souhaite qu'elles soient placées sous le signe de la solidarité et de la concorde entre les femmes.

J'invite le Peuple Congolais à doubler d'efforts pour respecter et faire respecter les droits de la

femme.

En ce qui nous concerne, il ne s'agit plus des promesses mais plutôt des actions concrètes qui démontrent la prise en compte de la réalité aux femme » dans la gestion de l'Etat.

Dans cette perspective, les grands axes dans lesquels doit se situer l'action de la réhabilitation de la femme peuvent être résumés de la manière ci-après :

- la priorité à accorder à la scolarisation de la jeune fille en vue de l'égalité des chances pour mieux la préparer aux responsabilités ;
- le bannissement de toute forme de discrimination dont, notamment, l'application de la loi dans toute sa rigueur en cas de violence sexuelle ;
- l'implication accentuée de la femme dans le processus de prise de décisions politiques, économiques et culturelles ;
- l'autoprise en charge de la femme par les activités assurant son indépendance économique et, enfin ;
- la lutte contre la pandémie du VIH/SIDA.

Pour terminer, je vous rassure de l'appui du Gouvernement de Transition et de mon soutien personnel dans tout ce que vous entreprendrez, dans le respect des Lois de la République.

Je souhaite plein succès a toutes les manifestations que vous organiserez demain, en commémoration de la journée internationale de la femme.

Je vous remercie.

Joseph KABILA

| MMC